

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-025-16323/24/BM**

**■ Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux à la ferme de Napollon à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)  
96348**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans ce cadre, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées, des porteurs de projets de création ou de développement de l'activité économique et d'accès ou de retour à l'emploi, en les plaçant dans des conditions leur permettant d'exercer ce droit par l'octroi de toute forme de concours et appuis en particulier techniques et/ou financiers adaptés à leur situation et à leurs besoins.

Pour continuer à mettre en œuvre l'objectif d'accompagner les personnes qui sont intéressées par un emploi en agriculture. L'association sollicite, au sein de la Ferme de Napollon, la mise à disposition d'un bureau.

Il est proposé d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de locaux jusqu'au 31 décembre 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil Métropolitain du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant,**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est détenteur de droits réels et gestionnaire d'un bâtiment dénommé la Pépinière " La Ferme de Napollon " sur le Parc d'Activités de Napollon à Aubagne dont l'usage est destiné à aider l'implantation d'entreprises récemment créées et innovantes, sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en leur fournissant des locaux pendant la période de début d'activité ;
- Qu'il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition temporaire avec l'Association ADIE pour une partie du lot 3, soit 12 m2, pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2024 ;
- Que le forfait de charges est fixé à 36 € TTC par mois, soit 3 € par mois par m².

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la mise à disposition de locaux, à titre gratuit au sein de la Ferme de Napollon.

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux à l'ADIE jusqu'au 31 décembre 2024

### **Article 3 :**

La recette correspondante sera constatée au budget Principal de la Métropole, de l'exercice 2024, en section de fonctionnement au chapitre 75, nature 752, 165 fonction 62.

La recette relève de la politique Aménagement de l'espace, de la sous-politique Stratégie Territoriale et du programme Foncier et sera exécutée par le service gestionnaire 3DFP3.

### **Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ